

Plus de 3 ans et jusqu'à 5. . . .	480 (434 —	46 —) ;
Plus de 2 ans et jusqu'à 3. . . .	759 (671 —	88 —) ;
Plus de 1 an et jusqu'à 2	2,357 (2,053 —	304 —) ;
Plus de 6 mois et jusqu'à 1 an. .	3,721 (3,280 —	441 —) ;
Plus de 3 mois et jusqu'à 6. . .	3,962 (3,275 —	687 —) ;
3 mois et au-dessous. . . .	13,599 (9,209 —	4,390 —) .

Le nombre des condamnés à l'emprisonnement placés sous la surveillance de la police a été de 250 (178 hommes et 72 femmes) le nombre de ceux d'entre eux qui avaient encouru la perte des droits civils a été de 2,132 (1,722 hommes et 410 femmes).

X. — Les *recidivistes* atteignaient le chiffre de 11,486 (9,329 hommes et 2,157 femmes), soit 45.73 0/0 du nombre total des détenus condamnés à l'emprisonnement. La proportion était de 48.81 0/0 en 1878-1879, et de 45.83 0/0 en 1881-1882; elle accuse donc, depuis quelques années, une légère tendance à décroître.

Dans ce nombre de 11,486 figurent 650 détenus (564 hommes et 86 femmes) ayant déjà subi des condamnations à la réclusion.

Les récidivistes se classent ainsi qu'il suit, d'après le nombre de leurs condamnations antérieures :

1 condamnation. . .	4,504 (3,647 hommes et 857 femmes) ;
2 — . . .	2,464 (2,019 — 445 —) ;
3 — . . .	1,411 (1,132 — 279 —) ;
4 — . . .	964 (789 — 175 —) ;
5 — . . .	586 (465 — 121 —) ;
Plus de 5 condamnations.	1,557 (1,277 — 280 —) ;

La statistique pénitentiaire prussienne contient, en outre, un tableau résumant les résultats de l'application de la loi du 13 mars 1878 sur les enfants laissés sans surveillance, depuis le 1^{er} octobre 1878 jusqu'au 31 mars 1884. Nous avons analysé ce tableau dans le *Bulletin* de décembre 1884, p. 951.

Georges DUBOIS,
Avocat à la Cour d'appel.

LA PRISON DE SAINT-GILLES

Située à l'extrémité d'un des faubourgs de Bruxelles, dont elle a pris le nom, la prison de Saint-Gilles mérite, sous plus d'un rapport, la peine d'être visitée. Elle offre de l'intérêt non seulement aux gens du métier, mais aussi à tout homme qui applaudit au progrès des efforts tentés par la société moderne pour l'amélioration de l'état de ceux qu'elle prive de leur bien principal, la liberté.

Le mur d'enceinte, d'une hauteur de 6 mètres, couvre une superficie de 5 hectares et demi environ; il présente une façade de 235 mètres sur une profondeur de 245 mètres; de manière que l'espace ne fait point défaut aux besoins d'aération des 600 détenus que cette prison est appelée à contenir.

En entrant par la grande porte, on se trouve dans une petite cour, à gauche de laquelle on voit l'habitation du directeur et celle du gardien-chef; à droite celle du directeur-adjoint et de l'aumônier, et attenant le corps de garde: toutes ces habitations ont leurs jardins, qui promettent de donner un jour de la gaieté et de l'ombrage aux habitants de Saint-Gilles; pour le moment ils sont joliment tracés, mais les jardins ne se font pas aussi vite que les bâtisses.

De cette cour, en montant une dizaine de marches, on arrive au rez-de-chaussée du bâtiment de la prison même, qui ainsi se trouve à une petite hauteur du sol; cette élévation, qui a dû coûter certainement pas mal à cause des fondations, a été faite dans un but hygiénique, et il est à désirer qu'elle ne manque pas ce résultat. Après avoir franchi une porte grillée et un vestibule, on se trouve dans un corridor d'une longueur environ de 60 mètres, qui conduit au centre de la prison. A droite du corridor on voit le greffe, et attenant les parloirs des avocats — à gauche — les parloirs des visiteurs qui sont séparés des détenus

par une grille et un double treillis en fil de fer, distancé de manière à prévenir toute communication sinon orale.

Arrivé au centre de l'établissement, on voit les cinq ailes qui forment la prison bâtie sur le système de panoptique. Sur un rez-de-chaussée et deux étages, chaque aile contient 120 cellules, sur une longueur de vingt de chaque côté. De plus chaque étage contient deux cellules pour les surveillants. Les cellules mesurant 4 mètres de long sur 2 mètres 50 de large, et 3 mètres de haut ont un cube de 30 mètres, ce qui est pleinement satisfaisant, même pour le système de l'isolement complet appliqué dans cette prison. Toutes les cellules sont parquetées, ce qui peut être considéré comme un luxe. Le chauffage se fait au moyen de l'eau surchauffée, par des tuyaux parcourant toutes les cellules, ainsi que les autres parties de l'établissement. A mi-hauteur du mur du côté de la porte, il y a, en communication avec la cheminée d'appel, des bouches pour la ventilation qui paraît bien entendue.

Ce qui m'a paru plutôt petit, c'est l'ouverture de la fenêtre, qui mesurant environ 1 mètre de large sur 0^m75 de haut, est fixée à la partie inférieure de son encadrement et s'ouvre du côté supérieur par un levier à la disposition du détenu. Pour des climats du Midi cette ouverture serait je crois insuffisante, mais pour la Belgique où le climat est autrement froid il paraît qu'elle est suffisante, car je l'ai vue à peu près pareille dans les autres principales prisons. — Le directeur de la prison, l'éminent M. Stevens, très expert en la matière m'affirme qu'on n'avait nullement à se plaindre de l'aération.

En fait de lit, on a adopté le lit de fer qui en se fermant constitue pour le jour la table du détenu. On le préfère au hamac autrefois en usage, comme dans la prison de Louvain, où l'on voit encore sur les murs les crochets en fer sur lesquels il était suspendu tous les soirs.

Chaque détenu a de l'eau en abondance à sa disposition. Un robinet posé au-dessus d'une cuvette placée contre le mur, lui donne de l'eau à son gré. Dans les combles des petits réservoirs séparés pour chaque cellule contiennent environ dix litres d'eau pour chaque détenu. Sous la cuvette il y a un tuyau d'écoulement, de manière que le service se simplifie sensiblement. Toute l'eau pour le service de l'établissement est fournie par un puits foncé dans l'enceinte même; par des pompes à mains

travaillées par deux ou trois détenus simultanément, mais dans des cellules séparées toujours, elle est conduite dans les réservoirs aux combles, d'où elle est distribuée dans toute la maison.

Comme l'on voit par ce petit détail, le principe de l'isolement complet est strictement observé. Avant tout, les détenus, dès qu'ils sortent de leur cellule, portent un capuchon, qui descendant sur toute la figure, la cache; on ne voit que les yeux par deux trous pratiqués sur cette espèce de masque en tricot très serré. Il n'y a pas d'exception même pour le service intérieur de la maison. Dans la cuisine comme dans la boulangerie ou la buanderie, il n'y a en même temps dans le local qu'un seul détenu attaché au surveillant ou au contre-maitre; les autres assistants, soit qu'ils épluchent des pommes de terre, ou qu'ils fassent la lessive, ou qu'ils sèchent le linge, sont enfermés séparément dans des petites cellules à côté du local principal pour faciliter le service.

L'éclairage est fait au gaz; et il est à remarquer que l'on n'a pas d'objection à mettre un robinet dans l'intérieur de la cellule, chose qui est complètement évitée ailleurs; il est vrai toutefois qu'il y a aussi un robinet en dehors de chaque cellule, de manière que le surveillant peut toujours régler ou interrompre l'usage.

En contradiction marquante avec ce qui est appliqué aux autres grandes maisons pénitentiaires comme Gand et Louvain, dans la prison de Saint-Gilles on a substitué au siège fixe le vase portatif. Dans une niche pratiquée dans l'épaisseur du mur et communiquant avec des tuyaux qui montent jusqu'au toit pour faire évaporer les exhalaisons, on cache le vase. A l'extrémité de l'aile et pour chaque étage il y a un évier où le matin on porte tous les vases des cellules et on les rince à grande eau. La prison de Saint-Gilles étant à peine ouverte, on n'a pas encore une expérience suffisante qui permette d'établir la comparaison entre ce système et celui du siège fixé, dont les inconvénients en suite des exhalaisons dans la cellule, et ceux de la canalisation, sont vivement critiqués. Les directeurs des prisons de Louvain et de Gand m'ont affirmé que malgré toutes les critiques qu'ils peuvent avoir entendues, ils préfèrent le système du siège fixe en usage dans ces maisons; car, disaient-ils, s'il est tenu proprement comme il doit l'être avec les perfection-

nements qu'on a introduits, les siphons et les fermetures à eau, on n'a aucun inconvénient de mauvaise odeur. M. Stevens qui est partisan du système du siège fixe qu'il a même vivement soutenu dans ses ouvrages, m'avoua que pour le moment il n'a pas eu à constater d'inconvénient de l'innovation pratiquée à Saint-Gilles. Lors de ma visite dans la prison de Bruges, j'ai vu des maçons occupés à changer les tuyaux de plusieurs cellules. Ces tuyaux ne pouvaient plus servir, étant presque complètement obstrués. Aussi je dois avouer que j'étais fort étonné de voir que ces tuyaux n'avaient pas plus de 10 centimètres de diamètre.

Pour chaque aile il y a un préau à 24 séparations, de manière qu'en cinq heures les 120 détenus de chaque aile peuvent faire la promenade quotidienne de une heure, prescrite par le règlement.

Sous la coupole du centre de l'établissement, et à la hauteur du troisième étage, se trouve la chapelle, divisée en stalles rayonnant autour de l'autel, de manière que tous les détenus, séparés d'entre eux, voient l'aumônier qui officie. Un peu au-dessous de l'autel se trouvent les places pour le directeur et le reste du personnel de l'administration. La réunion de 500 à 300 détenus pourrait présenter des inconvénients au point de vue de la sûreté. Il y a de plus une chapelle pour le culte évangélique, et une autre pour les Israélites.

Le travail exécuté par tous les détenus dans leur cellule est conduit sous le système de la régie; en même temps la direction reçoit des ordres de divers entrepreneurs; ceux-ci fournissent les matières premières qui sont transformées par le travail des détenus; ce qui proprement dit constitue le travail à façon pour compte d'entrepreneurs. Ces derniers n'ont aucune communication avec les détenus, ni aucune immixtion dans la surveillance, qui est exclusivement réservée à l'administration, et est exercée par quatre surveillants spéciaux ou contremaitres pour les travaux, dont les surveillants ordinaires sont les auxiliaires pendant les heures de travail. Du prix payé par l'entrepreneur pour le travail de chaque détenu, la moitié revient à l'État, l'autre moitié est allouée au détenu; de ce qui lui revient il peut dépenser la moitié pour objets de cantine; l'autre moitié, inscrite en son nom, lui est remise à sa sortie de la prison. La prison de Saint-Gilles étant ouverte trop récemment, on n'a pas de données sur le résultat du travail pour la comparer aux autres

prisons. Lors de ma visite, les métiers principalement exercés étaient ceux de tailleur, cordonnier, tisserand, relieur, et nattier.

Le régime alimentaire est, naturellement la même qu'aux autres prisons de la Belgique. A 5 ou 6 heures du matin le café; à midi la soupe aux légumes et, quatre fois par semaine, avec de la viande; à 5 heures 1/2 du soir, les pommes de terre assaisonnées de différents légumes; 625 grammes de pain de seigle. Les aliments expédiés de la cuisine dans des marmites séparées par étage de chaque aile, soit pour 40 détenus, sont distribués devant chaque cellule de manière qu'ils sont servis tout chauds.

Des bains de propreté sont donnés une fois par mois.

Une innovation que je suis heureux d'avoir à citer, est celle concernant l'emplacement des services de la maison, c'est-à-dire la Cuisine, la Buanderie, la Boulangerie et l'Infirmerie. Pour faciliter le service et encore plus la surveillance, on avait essayé de placer ces divers offices dans le corps même du bâtiment au centre, ou dans les souterrains. Mais, pour les uns, les odeurs qui inévitablement se répandaient dans toute la maison; pour l'infirmerie, des raisons d'hygiène, qui faisaient craindre la contagion pour les autres détenus trop rapprochés de ce foyer de miasmes dans certains cas, ont fait soulever de vives critiques contre ce rapprochement. Aussi avons-nous vu, dans d'autres prisons ces offices dans des dépendances tout à fait séparées de de la bâtisse principale et même assez éloignées. Comme de nature ce système aussi rencontre des critiques à cause de la difficulté pour le service et la surveillance. A Saint-Gilles on paraît avoir tâché d'arranger ces deux principes, et l'on est arrivé à une solution qui semble satisfaire sous tous les rapports. Profitant de l'écartement des ailes on a placé les quatre offices à l'extrémité de cet espace. Un corridor d'une longueur de 60 mètres environ, réunit chacune de ces dépendances au centre de la prison même, de façon que, sans faire partie intégrante, elles sont réunies au bâtiment principal, et le service ainsi que la surveillance sont sensiblement facilités. Le long du corridor il y a des fenêtres sans vitres, de manière que l'aération est tellement active qu'aucune odeur n'y arrive. M. Stevens auquel j'exprimais combien je trouvais ingénieux cet arrangement, me disait, avec une modestie remarquable, que de fait l'architecte, M. Derre, avait eu une bonne idée en faisant cet aménagement.

Il ne se doutait peut-être pas que j'avais lu il y a des années déjà un de ses ouvrages portant comme titre : *la Construction des prisons*, où, je me le rappelle, il indiquait déjà l'avantage de cette combinaison.

Le personnel de l'Administration consiste en

- 1 Directeur ;
- 2 Directeurs-adjoints.
- 2 Aumôniers ;
- 2 Instituteurs ;
- 2 Médecins ;
- 8 Employés pour la comptabilité.

De plus 1 Pasteur protestant et 1 Rabbïn viennent régulièrement pour les détenus de ces cultes.

En fait de personnel subalterne il y a

- 1 Chef surveillant ;
- 8 Surveillants de 1^{re} classe ;
- 34 Surveillants de 2^{me} classe ;
- 4 Surveillants spéciaux ou contremaitres qui dirigent les travaux industriels.

Le corps de garde fourni par la troupe de ligne, est chargé de la garde extérieure de la prison. Cinq factionnaires postés dans l'enceinte, et un sixième de plus, la nuit, dans la cour d'entrée, suffisent pour la sécurité.

Commencée en 1876, la prison de Saint-Gilles a été terminée en 1883, mais jusqu'à ce qu'elle soit appropriée à l'usage et que tous les détails soient réglés, il s'est passé quelque temps, et ce n'est que le 15 juin de cette année seulement qu'elle a pu être occupée. Elle est destinée aux prévenus et accusés et aux condamnés correctionnels jusqu'à 5 ans d'emprisonnement. Disposant de cinq ailes, la direction a destiné :

- 1 aile aux prévenus et accusés civils ;
- 1 aile aux prévenus et accusés militaires ;
- 3 aile aux condamnés civils suivant le degré de la peine qu'ils ont à expier : de manière qu'il y a un classement assez complet.

Les plans ont été dressés par M. Derre, architecte jouissant d'une grande renommée, qui a construit plusieurs prisons en Belgique ; on peut dire, je crois, que dans celle de Saint-Gilles il a réalisé le type complet de prison cellulaire. — Le coût avoué officiellement s'est monté à 4 millions environ, sans le terrain, mais

j'ai entendu certaines personnes, prétendant être bien renseignées, dire que le coût n'est pas encore définitivement établi et qu'il atteindra, s'il ne dépasse même, les 5 millions.

A la fin de ma visite, le directeur, M. Stevens, qui a eu l'amabilité de m'accompagner et de me montrer l'établissement dans tous les détails, me donnant, avec la courtoisie qui le distingue, les informations les plus minutieuses, me demanda mon avis et l'impression que j'avais reçue. — Je ne pus m'empêcher de lui dire que j'étais ravi de la prison dans tous ses détails, qui sont certainement remarquables, mais que je lui trouvais un grand défaut, celui de la dépense qu'elle avait occasionnée. Franchement, pour 600 détenus dépenser 5 millions, (8,333 par tête) même 4,500,000 si l'on veut, c'est énorme. C'est un exemple que peu d'États en Europe pourraient suivre.

A. Skousés.